

ACGM Diffusion

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros

10 rue Nicolas Robert, 93 600 Aulnay sur Bois

RCS Bobigny 377 610 589

9369

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 28 AVRIL 2011

GREFFE

12

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

A Paris, le 28 avril 2011 à 15 heures, l'associé unique de la société par actions simplifiée ACGM Diffusion a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Gabriel MARTELLI,
- délégation de Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Gabriel MARTELLI, comme Président de la Société

Monsieur Fabrice DEREDEC, né le 27 mai 1966 à Etain (Meuse), de nationalité française, demeurant au 183 avenue de la Division Leclerc, 92 290 Châtenay-Malabry.

Ces fonctions seront exercées à titre gratuit mais Monsieur Fabrice DEREDEC aura droit au remboursement de ses frais. Monsieur Fabrice DEREDEC accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

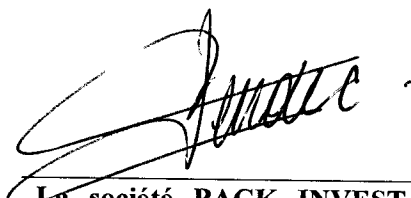
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 h 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président, qui accepte les fonctions qui lui sont confiées, et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Fabrice DEREDEC

(qui accepte les fonctions de Président)



**La société PACK INVEST, représentée par
Monsieur Fabrice DEREDEC**